



## Sports et Loisirs

### **OBJET : Choix du mode de gestion de l'espace aquatique de Derval**

### **EXPOSE**

Dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a en charge la gestion de trois équipements aquatiques sur le territoire.

Par délibération en date du 26 avril 2016, la gestion de l'espace aquatique de Derval a été confiée par la Communauté de Communes du secteur de Derval à la société Prestalis. Cet équipement est exploité depuis le 3 novembre 2016 par le biais d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 2 novembre 2021.

Dès lors, et afin d'assurer la continuité de l'exécution du service, la collectivité doit, dès à présent, se prononcer sur le choix du futur mode de gestion de cet équipement.

Afin de choisir le mode de gestion le plus adapté pour cet équipement, une réflexion a été menée sur l'ensemble des équipements nautiques du territoire. Pour l'accompagner dans cette démarche, la collectivité a souhaité bénéficier de l'expertise technique, juridique et financière de cabinets d'études spécialisés. L'analyse menée par ces cabinets a porté sur les deux modes de gestion suivants :

- La gestion publique (ou régie),
- La gestion publique déléguée au secteur privé.

Au vu des conclusions de cette analyse comparative, la gestion publique déléguée au secteur privé pour gérer l'espace aquatique de Derval, via un contrat de délégation de service public, apparaît comme la solution la plus adaptée.

En effet, la gestion privée présente l'avantage de pouvoir bénéficier de l'expertise et de la technicité du privé ainsi que d'un transfert du risque économique.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Sports et Loisirs » réunie le 2 décembre dernier.

**DECISION**

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la délégation de service public pour l'espace aquatique de Derval ;
- d'autoriser M. le Président à lancer la procédure d'attribution de la délégation de service public selon les dispositions prévues aux articles L1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser M. le Président à mener les négociations en vue de l'attribution de la délégation de service public selon la procédure prévue aux articles L1411-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité  
2 abstentions (M. Bernard GAUDIN  
et M. Jean-Yves GICQUEL)

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 17 décembre 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20201218-446-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2020

Publication le : 18-12-2020

Conseil Communautaire du 17



Le Président,  
  
Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Dominique DAVID
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER			X	P	M. Alain RABU
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. Michel HORHANT est arrivé à 17 h 45 lors de la lecture de la délibération n° 118 relative à la facturation des activités du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, danse et art dramatique.

Mme Laurence LE BIHAN a quitté la séance du conseil communautaire à 19 h 46 lors de la lecture de la délibération n° 140 relative au choix du mode de gestion de l'espace aquatique de Derval.

AR-Préfecture

044-200072726-20201218-446-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2020

Publication le : 18-12-2020



Le Président,

Alain HUNAUULT